

Département de l' YONNE

## Fédération Eaux Puisaye Forterre

--- o ---

### ENQUETE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la mise en place des périmètres de protection du forage F2 situé sur le territoire de la commune de LEUGNY,

à l'autorisation de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine et à l'autorisation de prélèvement d'eau au titre du code de l'environnement

--- o ---

### Pièces annexes au rapport d'enquête

- ✚ Arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2018 du 30 juillet 2018
  
- ✚ Procès-verbal de notification des observations du public en date du 24 octobre 2018
  
- ✚ Courrier du maître d'ouvrage du 19 novembre 2018 en réponse aux remarques et questions formulées au cours de l'enquête publique
  
- ✚ Certificat d'affichage de M. le Maire de la commune de LEUGNY de l'avis d'enquête publique
  
- ✚ Copies des publications des journaux locaux

--- o --- O --- o ---





PRÉFET DE L'YONNE

PRÉFECTURE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

SERVICE DE L'ANIMATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES INTERMINISTÉRIELLES  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

**ARRÊTÉ N° PREF-SAPPIE-BE-2018-0352 du 30 juillet 2018**  
**prescrivant, à la demande de la Fédération Eaux Puisaye-Forterre,**  
**l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique**  
**concernant la mise en place des périmètres de protection du forage F2 situé sur le territoire de**  
**la commune de Leugny, à l'autorisation de distribuer l'eau destinée**  
**à la consommation humaine et à l'autorisation de prélèvement d'eau**  
**au titre du code de l'environnement**

Le Préfet de l'Yonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de l'environnement ;

VU la délibération du comité syndical de la Fédération Eaux Puisaye-Forterre en date du 21 septembre 2017 relative à l'alimentation en eau potable à partir du captage de Leugny ;

VU les pièces du dossier transmis par la Fédération Eaux Puisaye-Forterre en vue d'être soumis à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la mise en place des périmètres de protection du forage « F2 », situé sur le territoire de la commune de LEUGNY, à l'autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine et à l'autorisation de prélèvement d'eau au titre du code de l'environnement ;

VU la décision du 12 juin 2018 du président du Tribunal Administratif de Dijon désignant Mme Catherine BARON en qualité de commissaire enquêteur ;

## ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Il sera procédé à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la mise en place des périmètres de protection du forage « F2 », situé sur le territoire de la commune de LEUGNY, à l'autorisation de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine et à l'autorisation de prélèvement d'eau au titre du code de l'environnement, au bénéfice de la Fédération Eaux Puisaye-Forterre.

ARTICLE 2 : Mme Catherine BARON, secrétaire de mairie en retraite, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

ARTICLE 3 : Cette enquête se déroulera du lundi 17 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018 à 17 h 30 inclus, soit 33 jours.

ARTICLE 4 : Mme le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public selon les modalités suivantes :

à la mairie de LEUGNY :

- le lundi 17 septembre 2018 de 9 h à 12 h,
- le vendredi 28 septembre 2018 de 14 h 30 à 17 h 30,
- le lundi 8 octobre 2018 de 9 h à 12 h,
- le vendredi 19 octobre 2018 de 14 h 30 à 17 h 30.

ARTICLE 5 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins du préfet de l'Yonne quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux : « L'Yonne Républicaine » et « La Liberté de l'Yonne ».

La personne responsable du projet assume les frais afférents à ces différentes mesures de publicité.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procédera à l'affichage du même avis sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des travaux projetés et visibles de la voie publique. Les affiches devront mesurer au moins 42 cm x 59,4 cm (format A2) et comporter le titre « Avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur. Les informations seront écrites en caractères noirs sur fond jaune. Par ailleurs, l'avis sera, par les soins du demandeur, affiché sur les lieux situés au voisinage des aménagements projetés et visible des voies publiques.

Le dossier d'enquête correspondant et l'avis d'ouverture d'enquête seront consultables sur le site Internet des services de l'État dans le département de l'Yonne ([www.yonne.gouv.fr/politiques-publiques/environnement/declaration d'utilité publique/enquêtes publiques](http://www.yonne.gouv.fr/politiques-publiques/environnement/declaration-d-utilite-publique/enquetes-publiques)).

ARTICLE 6 : Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie de LEUGNY où il restera à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie; ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Mme le commissaire-enquêteur, dans lequel le public pourra consigner ses éventuelles observations et propositions.

Durant cette même période, les observations et propositions écrites pourront également être adressées :

– à Mme le commissaire-enquêteur en mairie de Leugny - 22, rue des Ecoles - 89130 LEUGNY, siège de l'enquête publique et seront annexées au registre d'enquête.

– à M. le préfet, par voie électronique, à l'adresse suivante : [pref-dupforagef2@yonne.gouv.fr](mailto:pref-dupforagef2@yonne.gouv.fr)

ARTICLE 7 : Un avis au public comportant les indications concernant l'enquête sera affiché par les soins du maire, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, afin d'assurer une bonne information du public, à tous les endroits où l'attention des tiers sera suffisamment attirée.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par le maire concerné.

ARTICLE 8 : Est désigné en qualité de responsable du projet : M. le président de la Fédération Eaux Puisaye-Forterre – 115 Avenue du Général de Gaulle – 89130 TOUCY – tél : 03 86 44 49 44 – mail : [rivieres@repf.fr](mailto:rivieres@repf.fr).

ARTICLE 9 : À l'expiration de la durée de l'enquête (soit le vendredi 19 octobre 2018 à 17 h 30), le registre d'enquête publique sera clos et signé par Mme le commissaire-enquêteur qui examinera les observations consignées ou annexées au registre d'enquête.

Elle entendra toute personne qu'il lui paraît utile de consulter ; elle rencontrera, sous huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations du public consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

A l'issue de cette procédure, Mme le commissaire-enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête. Celui-ci comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

Mme le commissaire-enquêteur consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne – service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement – bureau de l'environnement – place de la préfecture – 89016 AUXERRE CEDEX – son rapport, ses conclusions motivées, le dossier et le registre d'enquête.

Simultanément, une copie du rapport et des conclusions motivées est envoyée à M. le président du Tribunal Administratif de DIJON.

ARTICLE 10 : La présente enquête publique a pour objet d'informer le public et de recueillir ses observations, propositions et contre-propositions afin de permettre au préfet de l'Yonne de disposer de tous les éléments nécessaires à son information avant de statuer, par voie d'arrêté préfectoral sur la demande :

- de déclaration d'utilité publique,
- d'autorisation de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine,
- d'autorisation de prélèvement d'eau au titre du code de l'environnement,
- et sur la détermination des servitudes afférentes aux périmètres de protection.

ARTICLE 11 : La Secrétaire générale de la Préfecture de l'Yonne, le Directeur départemental des territoires de l'Yonne, le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, le Président de la Fédération Eaux Puisaye-Forterre, le Maire de la commune de LEUGNY et Mme Catherine BARON, commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auxerre, le

30 JUIL. 2018

Pour le Préfet et par délégation

La Sous-préfète,  
Directrice de cabinet



Julia CAPEL-DUNN

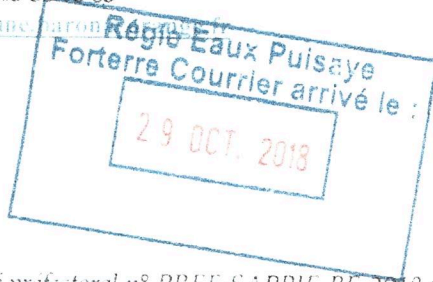
VU, le 7 septembre 2018  
Le Commissaire-Enquêteur,



Mme Catherine BARON  
Commissaire-Enquêteur  
3, place Saint-Honoré  
Hameau Les Giltans  
89500 . VILLENEUVE-S/YONNE

Villeneuve-s/Yonne, le 24 octobre 2018

Tél. : 03 86 87 01 69  
Portable : 06 03 58 75 83  
E-mail : [kteribe@arob.fr](mailto:kteribe@arob.fr)



à  
  
Mr Jean DESNOYERS, Président de la  
**SIAEP de Forterre**  
115, avenue du Général de Gaulle  
89130 . TOUCY

V/réf. : Arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIF-BF-2018-0352 du 30 juillet 2018

**OBJET :** *Enquête publique préalable à la DUP concernant la mise en place des périmètres de protection du nouveau forage F2 situé sur la commune de LEUGNY, à l'autorisation de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine et à l'autorisation de prélèvement d'eau au titre de l'environnement.*

P.J. : 2 exemplaires du procès-verbal

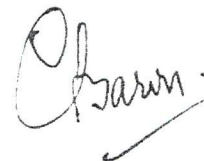
Monsieur le Président,

En application de l'article R. 123-18 du code de l'environnement et conformément à l'article 9 de l'arrêté de mise à l'enquête, veuillez trouver ci-joint, en double exemplaire, le procès-verbal de notification des observations du public sur l'enquête publique citée en objet.

Vous disposez d'un délai de quinze jours pour me transmettre vos réponses éventuelles aux questions du public. Vous y joindrez, en retour, un exemplaire du procès-verbal visé au jour de sa réception.

Je reste à votre entière disposition afin de vous rencontrer si vous le jugez utile, d'après les observations du public.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux.







Département de l'YONNE  
Commune de LEUGNY  
**Fédération Eaux Puisaye Forterre**



**ENQUETE PUBLIQUE**

**prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la mise en place des périmètres de protection du forage F2 situé sur le territoire de LEUGNY, à l'autorisation de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine et à l'autorisation de prélèvement d'eau au titre du code de l'environnement**

Arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2018-0352 du 30 juillet 2018  
de Monsieur le Préfet de l'Yonne.

**PROCES VERBAL de NOTIFICATION des OBSERVATIONS du PUBLIC**

adressé à Monsieur le Président de la Fédération Eaux Puisaye Forterre

Par ordonnance n° E18000058/21 en date du 12 juin 2018, le président du Tribunal Administratif de DIJON, m'a désignée, Catherine BARON en tant que commissaire-enquêteur pour mener l'enquête mentionnée ci-dessus.

J'ai donc pris contact avec le Bureau de l'Environnement de la Préfecture de l'Yonne - Service de l'Animation des Politiques Interministérielles et de l'Environnement où j'ai rencontré M. François Castellani, chargé de me remettre le dossier « D.U.P. - mise en place des périmètres de protection du forage F2 sur la commune de LEUGNY ».

Puis, nous avons décidé de l'organisation de cette enquête publique, notamment sa durée et la période ainsi que les dates de permanences du commissaire-enquêteur. Nous avons planifié les affichages en mairie de LEUGNY et les publications dans les journaux locaux.

L'enquête publique s'est déroulée du **lundi 17 septembre 2018** au **vendredi 19 octobre 2018** à 17 h 30 inclus, soit pendant trente-trois jours. Aucun incident n'a perturbé son déroulement ni au cours des permanences que j'ai assurées en mairie de LEUGNY les :

- lundi 17 septembre 2018 de 9 h à 12 h

- vendredi 28 septembre 2018 de 14 h30 à 17 h 30
- lundi 08 octobre 2018 de 9 h à 12 h
- vendredi 19 octobre 2018 de 14 h 30 à 17 h 30.

Le certificat d'affichage daté du 19 octobre 2018, confirme que l'affichage de l'avis de mise d'enquête publique a été effectué à la mairie, sur la grille de la station de traitement du forage F1 et aux emplacements réservés à cet effet sur le territoire communal. De plus, à la demande du commissaire-enquêteur, une affichette (14,5x21) de cet avis a été distribuée dans les boîtes à lettres du village.

D'autre part, la publication de l'avis de mise à l'enquête publique a été assurée par le Bureau de l'Environnement de la Préfecture, dans deux journaux locaux, à savoir :

- L'Yonne Républicaine  
du vendredi 24 août 2018 et du mardi 18 septembre 2018 ;
- La Liberté de l'Yonne  
du jeudi 30 août 2018 et du jeudi 20 septembre 2018.

Une copie de ces publications ainsi que le certificat d'affichage ont été insérés dans la pièce 4 du dossier d'enquête publique.

- ✚ En application de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement fixant les modalités de clôture de l'enquête publique :
  - c'est à la fin de ma dernière permanence, dernier jour de l'enquête, que j'ai récupéré le registre d'enquête dans lequel **quatre observations ont été consignées** ;
  - qu'il ne contient aucun courrier reçu par voie postale, ni note écrite, ni en version électronique à l'adresse : [pref-dupforagef2@yonne.gouv.fr](mailto:pref-dupforagef2@yonne.gouv.fr).

---

### Récapitulatif des observations recueillies dans le registre d'enquête

Sachant que le dossier soumis à l'enquête présenté au public est assez conséquent puisqu'il comporte **dix pièces** dont l'ensemble représente **environ 450 pages**.

Comme indiqué ci-avant, seul le registre d'enquête déposé à la MAIRIE de LEUGNY contient quatre observations écrites :

- Observation n° 1 consignée le 28 septembre 2018 par M. Michel BARON - domicilié à LEUGNY - 7, rue de l'Eglise -

« OK consulté le dossier ».

#### Commentaire du commissaire-enquêteur :

*Pour avoir trouvé dans sa boîte à lettres l'avis d'enquête, ce monsieur est venu par curiosité, sachant qu'il est né au village. Il voulait en savoir plus sur la distribution de l'eau potable dans son village.*

*Il a pris le temps de bien consulter le dossier d'enquête et m'a posé plusieurs questions, notamment lorsqu'il était enfant, il y avait la source du Château qui se situait au cœur du village et qui alimentait le bourg. Qu'est-elle devenue ?*

- Observation n° 2 consignée le 8 octobre 2018 par M. Jean-Paul GALLOT – domicilié à LEUGNY – 17, rue de Montifaux –  
« Certifie avoir consulté le dossier sur le rapport avec le périmètre de forage ».

Commentaire du commissaire-enquêteur :

*Cette personne est propriétaire terrien. Il possède des prairies à proximité des deux forages. Il voulait avoir confirmation du périmètre de protection.*

*Dans l'avis du 20 janvier 2016 de M. E. SONCOURT, Hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique pour le département de l'Yonne, ce dernier précise :*

*« ... Le périmètre de protection rapprochée instauré en 1997 autour de F1 n'a pas lieu d'être et pourra être abrogé.*

*Il est proposé la définition d'un périmètre de protection éloigné ayant pour but :*

- *La protection de la nappe contre les contaminations qui pourraient s'y introduire par le biais d'autres forages ;*
- *La protection de la nappe contre tout risque de surexploitation.*

*Ce périmètre concerne les deux forages F1 et F2.*

*Compte tenu du gradient quasiment nul, et en l'absence d'autres informations sur le sens des circulations souterraines, le périmètre de protection éloignée aura sensiblement la forme d'un cercle de 7 km de rayon, centré sur les forages... ».*

- Observation n° 3 consignée le 19 octobre 2018 par Mme CORNILLON – domiciliée à LEUGNY – 2, rue de Fontenoy –  
« Confirme avoir consulté le dossier ».

Commentaire du commissaire-enquêteur :

*Cette dame, avec l'avis d'enquête à la main, est venue par curiosité. Elle a néanmoins feuilleté rapidement le dossier d'enquête publique mais n'a pas posé de question particulière en dehors de la confirmation du lieu des deux forages.*

- Observation n° 4 consignée le 19 octobre 2018 par M. Gilles MUNNIER – domicilié à LEUGNY – 20, Grande Rue –

*« Confirme avoir consulté l'enquête publique.*

*Question : à l'heure actuelle, les deux forages F1 et F2 sont-ils utilisés, et si dans le même réseau ou dans deux réseaux différents ».*

Commentaire du commissaire-enquêteur :

*Dès son arrivée, ce monsieur a posé beaucoup de questions puis, lui ayant proposé de s'asseoir, il s'est installé et a feuilleté tranquillement le dossier d'enquête jusqu'à la fin, en prenant quelques notes.*

**Quant à sa question :**

**Je pense qu'il y a lieu de reprendre la pièce n° 6 du dossier d'enquête au chapitre 5 : Description du système d'alimentation en eau -**

« L'unité de potabilisation de LEUGNY est implantée au sein du périmètre de protection immédiate du forage F1 : son implantation a été reportée à la figure 18. Elle alimente le secteur de Forterre intégralement et celui de Toucy, en partie. La station est équipée d'un groupe électrogène installé derrière la station, qui se met en marche automatiquement, lors d'une coupure de l'alimentation électrique ... ».

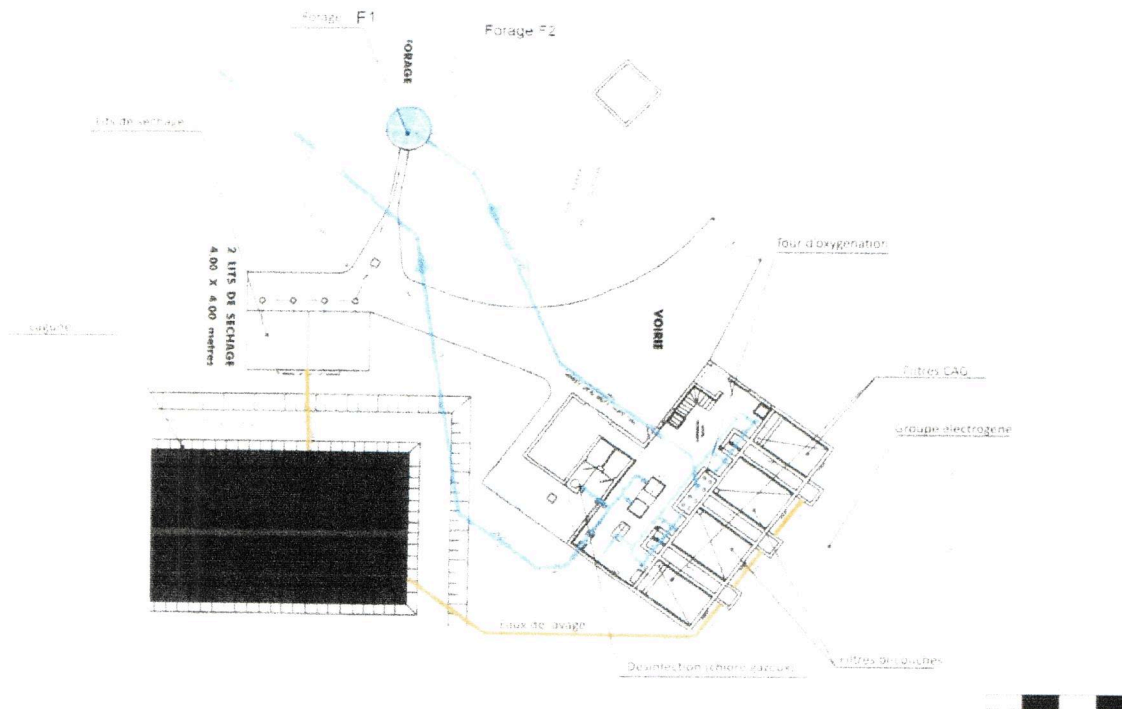


Figure 18 : plans de la station de traitement.

Le suivi de cette enquête publique a eu le mérite d'avoir un dossier d'enquête que je considère très complet. Il a été scindé en dix pièces distinctes.

Outre la notice explicative, les quatre premières pièces se rapportent aux documents administratifs.

- La pièce n° 5 concerne les servitudes du projet d'arrêté préfectoral
- La n° 6 est le dossier d'autorisation au titre du Code de la Santé Publique
- La n° 7 est le dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement
- La pièce n° 8 est le rapport de l'hydrogéologue agréé
- La pièce n° 9 correspond à l'évaluation économique
- La pièce n° 10 regroupe les documents parcellaires.

Par contre, les pièces n° 6 et n° 7 comportent des annexes communes, notamment :

- La coupe technique (document transmis par Forages Massé)
- Nouveau forage d'exploitation - Présentation générale - Diagraphie - Inspection télévisée et diagraphie
- Dossier technique

Commentaire du commissaire-enquêteur :

Les annexes des pièces n° 6 et n° 7 sont des documents très techniques qui sont destinés aux ingénieurs spécialisés dans ce domaine qui peuvent juger des bons résultats de ces différents contrôles qui se sont déroulés depuis la mise en place en 2013 du forage F2. Aussi, la seule remarque que je peux faire est que certains logs imagerie de paroi optique me paraissent mis à l'envers ! ce qui ne change en rien des résultats !

J'ai eu la possibilité de visiter les lieux et d'explorer les alentours du périmètre de protection immédiate de la station de traitement et des deux forages.

Le forage F2 est clos à l'aide d'une clôture en grillage rigide de 2 m de hauteur, entretenue et maintenue en parfait état. Quant à la station et au forage F1, la clôture est composée d'un grillage plus léger et moins haut avec, à l'intérieur du site des arbustes et des arbres qui forment une haie encore clairsemée par endroit.

Sinon, je n'ai pas de question particulière.

Fait à Villeneuve-sur-Yonne, le 24 octobre 2018  
Catherine BARON, Commissaire-enquêteur.

*C. Baron*

VU, le Maître d'ouvrage,  
Le





Madame BARON Catherine  
Commissaire Enquêteur  
3, Place St-Honoré  
89500 VILLENEUVE S/ YONNE

Toucy, le 19 novembre 2018

Objet : DUP LEUGNY

Madame,

Après avoir pris connaissance de votre rapport, ce dernier n'appelle aucune remarque de ma part.

Toutefois, je reste surpris que dans le contexte géopolitique actuelle ou les risques d'attentats sont toujours très présents, on communique le plan de nos installations, les coupes de nos forages ainsi que leur positionnement.

Je pense qu'il serait important de signaler ce point à la Préfecture, que le public s'interroge sur les conséquences liées aux mesures de protection environnementales sur les terrains impactés par la future DUP, tout à fait d'accord, mais quel est l'intérêt d'indiquer le mode de distribution, le mode de traitement, l'emplacement du groupe électrogène, etc ?

Les modalités de l'enquête ne sont, certes pas de votre ressort, mais j'insiste de nouveau sur le fait que l'administration devrait s'interroger sur les documents à mettre à disposition au public dans le cadre de ce type d'enquête.

Vous en souhaitant bonne réception,

je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président,  
J. DESNOYERS

*Reçu le 23 novembre 2018*

*Desnoyers*







DEPARTEMENT  
de l'YONNE

COMMUNE  
DE LEUGNY

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné , *Gilles ABRY* , Maire de LEeugny certifie que l'avis informant le public de l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la mise en place des périmètres de protection du forage F2 sur le territoire de la commune de Leugny, à l'autorisation de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine et à l'autorisation de prélèvement d'eau au titre du code de l'environnement a été affiché à la mairie de Leugny du *14/08/2018* au *19/10/2018*.....

A *LEUGNY*..... , le *19/10/2018*.....

Le Maire,



**Le présent certificat est à adresser, après affichage (soit après le 19 Octobre 2018 inclus), à la Préfecture de l'Yonne – service de l'animation des politiques publiques interministérielles – bureau de l'environnement - 89016 AUXERRE CEDEX.**



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## AVIS D'OUVERTURE PRESCRIVANT UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE CONCERNANT L'INSTAURATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DU FORAGE F2 SITUE SUR LA COMMUNE DE LEUGNY, A L'AUTORISATION DE DISTRIBUER DE L'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE ET A L'AUTORISATION DE PRELEVEMENT D'EAU AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE – BE - 2018 – 0352 du 30 juillet 2018, une enquête sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 17 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018 à 17 h 30 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 17 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018 à 17 h 30 inclus, un dossier comprenant des informations environnementales et relatif à cette enquête sera déposé auprès de la mairie de Leugny et d'où chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement des observations sur l'utilité publique du projet, sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Leugny (siège de l'enquête) ou être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-dupforagef2@yonne.gouv.fr](mailto:pref-dupforagef2@yonne.gouv.fr).

Mme Catherine BARON, secrétaire de mairie en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Dijon.

Mme Catherine BARON se tiendra à la disposition du public :

en mairie de Leugny :

- Le lundi 17 septembre 2018 de 9 h à 12 h
- Le vendredi 28 septembre de 14 h 30 à 17 h 30
- Le lundi 8 octobre 2018 de 9 h à 12 h
- Le vendredi 19 octobre 2018 de 14 h 30 à 17 h 30.

Est désigné en qualité de responsable du projet : Le président de la fédération Eaux Puisaye-Forterre - 115 Avenue du Général de Gaulle – 89130 TOUCY – tél : 03 86 44 49 44 - mail : [rivieres@repf.fr](mailto:rivieres@repf.fr).

L'avis d'ouverture d'enquête et le dossier d'enquête sont consultables sur le site web de la préfecture de l'Yonne ([www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)) - rubrique politiques publiques - environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques).

Dans un délai de trente jours, le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne – service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement – bureau de l'environnement- place de la préfecture -89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées, le dossier d'enquête et le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Dijon.

Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public pendant le délai d'un an, dans la mairie de Leugny, à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement – bureau de l'environnement ainsi que sur le site web de la préfecture de l'Yonne.

VU, le 7 septembre 2018  
Le Commissaire-Enquêteur,

*Baron*



# Annonces classées

89

**ANNONCES OFFICIELLES**

0 826 09 01 02 Service 0,18 €/ mn + prix appel

Par arrêté du Préfet, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur l'ensemble du département de l'Yonne et par arrêté ministériel du 23 décembre 2017. Au tarif de 4,86 € hors taxes à l'unité.

**ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHAMPS-SUR-YONNE**

Par arrêté n° 114 du 14 août 2018, le président de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) de Champs-sur-Yonne.

L'enquête se déroule au siège de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois et à la mairie de Champs-sur-Yonne, du lundi 17 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

M<sup>me</sup> Geneviève GARCIA, désignée par le tribunal administratif de Dijon comme commissaire enquêteur, reçoit à la mairie de Champs-sur-Yonne les :

- lundi 17 septembre 2018, de 14 à 16 heures ;
- jeudi 27 septembre 2018, de 16 h 30 à 18 h 30 ;
- jeudi 4 octobre 2018, de 16 h 30 à 18 h 30 ;
- vendredi 19 octobre 2018, de 14 à 16 heures.

Le dossier d'enquête comprenant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sera consultable :

- au siège de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, 6 bis, place Marechal-Leclerc, BP 58, 89010 Auxerre cedex ;
- à la mairie de Champs-sur-Yonne, 2, place Binoche, 89290 Champs-sur-Yonne ;
- sur le site Internet de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois : [www.communauté-auxerrois.com](http://www.communauté-auxerrois.com) ;
- sur le poste informatique mis à disposition au siège de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, sur rendez-vous ou 03.86.72.20.60.

En dehors des permanences du commissaire enquêteur, le public peut adresser ces remarques et questions sur le dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : [urbanisme@agglo-auxerrois.fr](mailto:urbanisme@agglo-auxerrois.fr)

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra présenter ses observations :

- sur le registre ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture du siège de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois ;
- sur le registre ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture à la mairie de Champs-sur-Yonne ;
- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Champs-sur-Yonne, lors des permanences du commissaire enquêteur ;
- par courrier électronique adressé à l'adresse postale de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois : 6 bis, place du Marechal-Leclerc, BP 58, 89010 Auxerre cedex ;
- par courriel à l'adresse e-mail suivante : [urbanisme@agglo-auxerrois.fr](mailto:urbanisme@agglo-auxerrois.fr)

Au terme de cette enquête publique, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois approuvera les nouvelles dispositions du PLU de Champs-sur-Yonne ou bien les rejettera.

M. le Président de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois est la personne responsable du projet. Des informations peuvent lui être demandées.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois et seront mis en ligne sur le site Internet de la communauté d'agglomération :

<http://www.communauté-auxerrois.com/>, pendant un an à compter de la décision finale.

**PREFET DE L'YONNE**  
**COMMUNE DE LEUGNY**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

PRÉSCRIVANT UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE CONCERNANT L'INSTALLATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU FORAGE F2 SITUÉ SUR LA COMMUNE DE LEUGNY À L'AUTORISATION DE DISTRIBUER DE L'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET À L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2018-0352 du 30 juillet 2018, une enquête sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 17 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018, à 17 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 17 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018, à 17 h 30, un dossier comprenant des informations environnementales et relatif à cette enquête sera déposé auprès de la mairie de Leugny, où chacun pourra en prendre connaissance et consi-

M<sup>me</sup> Catherine BARON, secrétaire de mairie en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Dijon.

M<sup>me</sup> Catherine BARON se tiendra à la disposition du public en mairie de Leugny les :

- lundi 17 septembre 2018, de 9 à 12 heures ;
- vendredi 28 septembre, de 14 h 30 à 17 h 30 ;
- lundi 8 octobre 2018, de 9 à 12 heures ;
- vendredi 19 octobre 2018, de 14 h 30 à 17 h 30.

Est désigné en qualité de responsable du projet le président de la Fédération Eaux Plaisance-Ferrière, 115, avenue du Général-de-Gaulle, 89130 Toucy, tél. 03.86.44.49.44, e-mail : [rivieres@rept.fr](mailto:rivieres@rept.fr)

L'avis d'ouverture d'enquête et le dossier d'enquête sont consultables sur le site Web de la préfecture de l'Yonne ([www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)) ; rubrique politiques publiques, environnement, déclaration d'utilité publique, enquêtes publiques).

Dans un délai de 30 jours, le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne, service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement, bureau de l'environnement, place de la Préfecture, 89016 Auxerre cedex, son rapport, ses conclusions motivées, le dossier d'enquête et le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Dijon.

Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public pendant le délai d'un an à la mairie de Leugny, à la préfecture de l'Yonne, service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement, bureau de l'environnement, ainsi que sur le site Web de la préfecture de l'Yonne.

**PETITES ANNONCES**

Service 0,18 €/ mn + prix appel

0 825 818 818

**VÉHICULES**

**VENTE 4 X 4**

**NISSAN**

NISSAN PATROL, 4 x 4, 300.000 km, moteur ok, roulant, carte grise ok, 1.000 € - Tél. 06.76.61.29.46. 502052

**ACHATS VÉHICULES DIVERS**

**X RECHERCHE CARAVANE** pour cabane de jardin. Tél. 09.67.77.25.63. 506497

**IMMOBILIER**

**IMMOBILIER VENTES**

**APPARTEMENTS**

**F2**

JOIGNY, F2, 40 m<sup>2</sup>, proche gare et centre ville, cour fermée avec parking, garage 2 voitures, DPE en cours, 55.000 € - Tél. 06.47.58.62.28. 504842

**OFFRES LOCATIONS**

**APPARTEMENTS**

**F2**

SENS, F2, 1<sup>er</sup> ét., calme, chauff. élec, DPE E, propre. Tél. 03.86.65.60.09 HR. 507738

**AUTRES APPARTEMENTS**

PRÈS DE CLAMECY, loué appt refait à neuf, 1 chambre, 1 bureau, cuisine, séjour-salle à manger, cour privée

**Mettez toutes les chances de votre côté en privilégiant la "puce" sur votre annonce**

**HOTEL RESTAURANT Clermont-Ferrand**  
crute réceptio-niste (h/f), anglais obligatoir  
autre langue Ora cuscit lit de dignis audic temposs equidem sequam quidella postrupta archic tempore, autatem quia si autecatator sulptae ped quiscil e sit que occusae rchit, sandae cetur Agnis desedic iaectis itatur aut am sapid evelese eriorum latnem quatur. At quae tempel ium nis duri rahanit...

**ANTIQUE MONSIEUR HERVE**, 22 ans d'expérience, achète cher tout le mobilier ancien, armoires, commodes, secrétaires, pianos, tableaux, livres, cartes postales, livres, pièces de monnaie, manteaux de fourrure, services en argent ou métal argenté, lustres, miroirs, argenterie, matériel de chasse, bronze, achat de toute succession, débarras de maison et d'appartement, paiement comptant, déplacement toute distance, n'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements. - **MONSIEUR HERVE**, tél. 06.86.56.40.52, RCS 400785408. 498762

**ACHÈTE POUR COLLECTION**, toutes montres bracelets ou goussets, même à réparer, toutes marques Jaeger, Oméga, Yémo, etc. appelez. - **M. HEITZMANN**, tél. 06.79.05.05.60, RCS 422539395. 491899

**ACHÈTE TOUTES BOUTELLES VIN**, très années, bonne ou plus bonne à boire, si-ref 439475526. - **M. BARDOTTI**, tél. 06.09.90.51.34. 498898

**ACHÈTE, toutes années, bonne ou plus bonne à boire, si-ref 439475526. - M. BARDOTTI**, tél. 06.09.90.51.34. 498898

**ACHÈTE TOUT CE QUI MEUBLE** ou décore une maison, un appartement, un château, tableaux, statues, miroirs, pendules, tapis, lustres, cheminées, boiseries, trophées de chasse, pianos, meubles anciens, objets de vitrine, vieux papiers, montres, bagogeries de luxe, siren 439475526. - **ANTIQUE BARDOTTI**, tél. 06.09.90.51.34, antiquite bardotti@free.fr. 498947

**ACHÈTE, toutes années, bonne ou plus bonne à boire, si-ref 439475526. - M. BARDOTTI**, tél. 06.09.90.51.34. 498898

**ACHÈTE TOUTES BOUTELLES VIN**, très années, bonne ou plus bonne à boire, si-ref 439475526. - **M. BARDOTTI**, tél. 06.09.90.51.34. 498898

**ACHÈTE, toutes années, bonne ou plus bonne à boire, si-ref 439475526. - M. BARDOTTI**, tél. 06.09.90.51.34. 498898

**ACHÈTE TOUTES BOUTELLES VIN**, très années, bonne ou plus bonne à boire, si-ref 439475526. - **M. BARDOTTI**, tél. 06.09.90.51.34. 498898

**ACHÈTE, toutes années, bonne ou plus bonne à boire, si-ref 439475526. - M. BARDOTTI**, tél. 06.09.90.51.34. 498898

**ACHÈTE TOUTES BOUTELLES VIN**, très années, bonne ou plus bonne à boire, si-ref 439475526. - **M. BARDOTTI**, tél. 06.09.90.51.34. 498898

**ACHÈTE, toutes années, bonne ou plus bonne à boire, si-ref 439475526. - M. BARDOTTI**, tél. 06.09.90.51.34. 498898

**ACHÈTE TOUTES BOUTELLES VIN**, très années, bonne ou plus bonne à boire, si-ref 439475526. - **M. BARDOTTI**, tél. 06.09.90.51.34. 498898

**ACHÈTE, toutes années, bonne ou plus bonne à boire, si-ref 439475526. - M. BARDOTTI**, tél. 06.09.90.51.34. 498898

**ACHÈTE TOUTES BOUTELLES VIN**, très années, bonne ou plus bonne à boire, si-ref 439475526. - **M. BARDOTTI**, tél. 06.09.90.51.34. 498898

**ACHÈTE, toutes années, bonne ou plus bonne à boire, si-ref 439475526. - M. BARDOTTI**, tél. 06.09.90.51.34. 498898

**ANIMAUX**

**ANIMAUX ÉLEVAGE**

**POULES PONDEUSES**, 6 € pce, livr. grat., cde à partir de 10. - **EIRL BONIN**, tél. 07.83.55.66.54. 496767

**CHASSE PÊCHE**

**CHASSE**

**ACTIONS**

**CHASSE DU DIMANCHE**, secteur Chatel-Censor, cherche actionnaires, plan de chasse 10 SAJ, 18 CH, 400 €. - Tél. 06.75.29.23.12. 508144

**CHASSE**, 1.200 ha., sud à Vallon, 5 vend., 2 sam., 30 CH., 30 SANG., cherche actionnaires, 600 €. - Tél. 06.72.18.00.29 avant 19 h. 503558

**CHASSES GARDÉES**

**COLLAN**, interdiction de chasser dans les vignes des domaines Beau-Heurley-Bocquet-Bobon, pour la saison 2018-2019. 508223

**CELIA**, 52 ans, recherche 1 H ayant de la discussion, afin de partager de beaux moments par tél. ou. - **EMI**, tél. 08.95.69.13.09 (0,80 €/mn + prix appel), RC 424818615 507059

**JOLIE blonde de 36 ans, féminine, sportive, dynamique, dispo pour de belles discussions, par tél. ou. - **EMI**, tél. 08.95.69.13.09 (0,80 €/mn + prix appel), RC 424818615 507045**

**Besoin de déménager ?** centreimmo.com

**MEUBLES**

**VENTES DIVERSES**, bibliothèque en chêne régence, 350 € + canopé 3 places cuir brun, 2 900 €. - Tél. 03.86.64.04.92. 506922

**COLLAN**, interdiction de chasser dans les vignes des domaines Beau-Heurley-Bocquet-Bobon, pour la saison 2018-2019. 508223

**CELIA**, 52 ans, recherche 1 H ayant de la discussion, afin de partager de beaux moments par tél. ou. - **EMI**, tél. 08.95.69.13.09 (0,80 €/mn + prix appel), RC 424818615 507059

**JOLIE blonde de 36 ans, féminine, sportive, dynamique, dispo pour de belles discussions, par tél. ou. - **EMI**, tél. 08.95.69.13.09 (0,80 €/mn + prix appel), RC 424818615 507045**

**Besoin de déménager ?** centreimmo.com

**MEUBLES**

**VENTES DIVERSES**, bibliothèque en chêne régence, 350 € + canopé 3 places cuir brun, 2 900 €. - Tél. 03.86.64.04.92. 506922

**COLLAN**, interdiction de chasser dans les vignes des domaines Beau-Heurley-Bocquet-Bobon, pour la saison 2018-2019. 508223

**CELIA**, 52 ans, recherche 1 H ayant de la discussion, afin de partager de beaux moments par tél. ou. - **EMI**, tél. 08.95.69.13.09 (0,80 €/mn + prix appel), RC 424818615 507059

**JOLIE blonde de 36 ans, féminine, sportive, dynamique, dispo pour de belles discussions, par tél. ou. - **EMI**, tél. 08.95.69.13.09 (0,80 €/mn + prix appel), RC 424818615 507045**

**Vous voulez RECRUTER ?**

Contactez le service emploi

0 826 09 00 26 Service 0,18 €/ mn + prix appel

**CentreFrance**



LES EPINETTES

Société Civile Immobilière au capital de 240 000,00 euros

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 décembre 2017, a décidé la dissolution anticipée de la société...

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur ROFF SCHELTENS...

Le siège de la liquidation est fixé à Bordwykstraat 5 - 1822 JB Alkmaar - Pays-Bas.

Pour avis Le Liquidateur

FIRAT

SARL au capital de 7 000 €

Suite AGE du 02/01/2018, transfert du siège social au 10, rue Henri Dunant, 89100 SENS.

FORESTIER SEVINC

SASU au capital de 1 000 €

Par AGE du 01/06/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 01/06/2018.

FORESTIER SEVINC

SASU au capital de 1 000 €

Par AGE du 01/06/2018, il a été approuvé les comptes définitifs de la société...

RECTIFICATIF

A la dissolution parue le 05/07/2018, concernant PLANETE SENS/SCION...

PLANETE SENS/SCION

SARL au capital de 5 000 €

Suite AGE du 30/06/2018, approbation des comptes définitifs de liquidation...

RECTIFICATIF

A la constitution parue le 13/09/2018, concernant BATI T.2M, lire dans l'objet: plâtrénet (et non placo).

COMMUNE DE TREIGNY

Avis de mise à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n° 127 dit de la Morvandière

Par arrêté en date du 14 septembre 2018, le Maire de la commune de TREIGNY informe d'une enquête publique...

FIOCAMA

SARL au capital de 2 000 euros

L'AGE du 01/08/2018 a transféré le siège social au 11 rue des Solitaires 59242 TEMPLEUVE-EN-PEVELE à compter du 01/08/2018.

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

DAVIS DE SAISINE DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 19 janvier 2004, Mademoiselle Georgette DUPUIS a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître LAMBERT TAPIE Marie-Alice.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Marie-Alice LAMBERT TAPIE Marie-Alice, Notaire à COULANGES-LA-VINEUSE (Yonne).

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne), du 12 septembre 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme sociale: Société civile immobilière Dénomination sociale: SCI IMMOBILIER

Objet social: L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle vendrait à titre accessoire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.

Durée de la Société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social: 80 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance: La Société DOMCB, Société par actions simplifiée au capital de 1 183 380 euros, dont le siège social est 4, Place Robillard - 89000 AUXERRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 828 131 342 RCS AUXERRE, représentée par Monsieur Jean-Luc DEVOIZE en sa qualité de Gérant.

Clauses relatives aux cessions de parts: Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions entre associés. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte authentique reçu par Maître Caroline LAMBERT, notaire à JOIGNY, en date du 7 septembre 2018.

Dénomination: GUBE. Forme: Société civile immobilière. Siège social: 5 Les Girards, 89116 PRÉCZY-SUR-VRIN.

Objet: l'acquisition, l'apport, la propriété, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers.

Durée de la société: 99 années(s). Capital social fixe: 40 000 euros Cession de parts et agrément: Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du cessionnaire, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant: Monsieur Guy Gilbert VERON, demeurant 5 Les Girards, 89116 PRÉCZY-SUR-VRIN

La société sera immatriculée au RCS de SENS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte authentique reçu par Maître Caroline LAMBERT, notaire à JOIGNY, en date du 7 septembre 2018.

Dénomination: LES GIRARDS. Forme: Société civile immobilière. Siège social: 5 Les Girards, 89116 PRÉCZY-SUR-VRIN.

Objet: l'acquisition, l'apport, la propriété, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers.

Durée de la société: 99 années(s). Capital social fixe: 66 000 euros Cession de parts et agrément: Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du cessionnaire, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUARRE-LES-TOMBES du 11 septembre 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme sociale: Société à responsabilité limitée Dénomination sociale: ARFR

Objet social: Villiers les Potots 51 route de la Forêt au Duc, 89630 QUARRE-LES-TOMBES

Forme sociale: Société à responsabilité limitée Dénomination sociale: ARFR

Objet social: Villiers les Potots 51 route de la Forêt au Duc, 89630 QUARRE-LES-TOMBES

Forme sociale: Société à responsabilité limitée Dénomination sociale: ARFR

Objet social: Villiers les Potots 51 route de la Forêt au Duc, 89630 QUARRE-LES-TOMBES

Forme sociale: Société à responsabilité limitée Dénomination sociale: ARFR

Objet social: Villiers les Potots 51 route de la Forêt au Duc, 89630 QUARRE-LES-TOMBES

Forme sociale: Société à responsabilité limitée Dénomination sociale: ARFR

Objet social: Villiers les Potots 51 route de la Forêt au Duc, 89630 QUARRE-LES-TOMBES

Forme sociale: Société à responsabilité limitée Dénomination sociale: ARFR

Objet social: Villiers les Potots 51 route de la Forêt au Duc, 89630 QUARRE-LES-TOMBES

Forme sociale: Société à responsabilité limitée Dénomination sociale: ARFR

Objet social: Villiers les Potots 51 route de la Forêt au Duc, 89630 QUARRE-LES-TOMBES

Forme sociale: Société à responsabilité limitée Dénomination sociale: ARFR

Objet social: Villiers les Potots 51 route de la Forêt au Duc, 89630 QUARRE-LES-TOMBES

Forme sociale: Société à responsabilité limitée Dénomination sociale: ARFR

Objet social: Villiers les Potots 51 route de la Forêt au Duc, 89630 QUARRE-LES-TOMBES

Forme sociale: Société à responsabilité limitée Dénomination sociale: ARFR

Objet social: Villiers les Potots 51 route de la Forêt au Duc, 89630 QUARRE-LES-TOMBES

Forme sociale: Société à responsabilité limitée Dénomination sociale: ARFR

Objet social: Villiers les Potots 51 route de la Forêt au Duc, 89630 QUARRE-LES-TOMBES

Forme sociale: Société à responsabilité limitée Dénomination sociale: ARFR

Objet social: Villiers les Potots 51 route de la Forêt au Duc, 89630 QUARRE-LES-TOMBES

Forme sociale: Société à responsabilité limitée Dénomination sociale: ARFR

Objet social: Villiers les Potots 51 route de la Forêt au Duc, 89630 QUARRE-LES-TOMBES

Forme sociale: Société à responsabilité limitée Dénomination sociale: ARFR

Objet social: Villiers les Potots 51 route de la Forêt au Duc, 89630 QUARRE-LES-TOMBES



Préfet de Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE LEUGNY

PRESCRIVANT UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE CONCERNANT L'INSTALLATION DE PRÉMIÈRES DE PROTECTION DU FORAGE F2

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPP1E - BE - 2018 - 0352 du 30 juillet 2018, une enquête sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 17 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018 à 17 h 30 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 17 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018 à 17 h 30 inclus, un dossier comprenant des informations environnementales et relatif à cette enquête sera déposé auprès de la mairie de Leugny et/ou chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement des observations sur l'utilité publique du projet, sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Leugny (siège de l'enquête) ou être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante: pref-cdupforage2@yonne.gouv.fr

Mme Catherine BARON, secrétaire de mairie en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Dijon.

Mme Catherine BARON se tiendra à la disposition du public

en mairie de Leugny: Le lundi 17 septembre 2018 de 9 h à 12 h Le vendredi 28 septembre de 14 h 30 à 17 h Le mardi 9 octobre 2018 de 9 h à 12 h Le vendredi 19 octobre 2018 de 14 h 30 à 17 h 30.

Est désigné en qualité de responsable du projet: Le président de la fédération Eaux Puisaye-Forterie - 115 Avenue du Général de Gaulle - 89130 TOUCY - tél: 03 86 44 49 44 - mail: riveres@efp.fr.

L'avis d'ouverture d'enquête et le dossier d'enquête sont consultables sur le site web de la préfecture de Yonne (www.yonne.gouv.fr - rubrique politiques publiques - environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques).

Dans un délai de trente jours, le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de Yonne - services d'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement, place de la préfecture - 89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées, le dossier d'enquête et le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Dijon.

Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions motivées seront tenus à disposition du public pendant le délai d'un an, dans la mairie de Leugny, à la préfecture de Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement ainsi que sur le site web de la préfecture de Yonne.

2<sup>ème</sup> avis

FIDUCIAL

PHENOMENE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

19, boulevard du Professeur Ramon 89210 BRIENON-SUR-ARMANÇON RCS SENS 818 875 965

De procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 juillet 2018, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 20 000 euros par émission de 200 actions nouvelles de numéraire, et porté de 10 000 euros à 30 000 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié

Ancienne mention: Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 euros). Nouvelle mention: Le capital social est fixé à trente mille euros (30 000 euros).

Pour avis Le Président

SAS AU FOURNILL DE GRON

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €

Siège social: 11 Grande rue 89100 GRON RCS SENS 820 114 486

Au terme d'une décision en date du 30/06/2018, les actionnaires statuant en application de l'article L.225-24 du Code de Commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis Madame BRISSTO Martine

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS

AVIS AU PUBLIC D'ENQUÊTE PUBLIQUE ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHAMPS-SUR-YONNE

Par arrêté n° 114 du 14 août 2018, le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Champs-sur-Yonne.

L'enquête se déroule au siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et à la mairie de Champs-sur-Yonne, du lundi 17 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Mme Geneviève GARCIA, désignée par le tribunal administratif de Dijon comme commissaire enquêteur, reçoit à la mairie de Champs-sur-Yonne les:

• Le lundi 17 septembre 2018, de 14h00 à 16h00

• Le jeudi 27 septembre 2018, de 16h30 à 18h30

• Le jeudi 04 octobre 2018, de 16h30 à 18h30

• Le vendredi 19 octobre 2018, de 14h00 à 16h00.

Le dossier d'enquête comprenant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sera consultable:

• Au siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois - 6 bis, Place Marchal Leclerc - BP 68 - 89100 Auxerre Cedex ;

• À la mairie de Champs-sur-Yonne - 2 place Binoche - 89290 Champs-sur-Yonne ;

• Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois: www.communaute-agglomeration-auxerrois.com ;

• Sur le poste informatique mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, sur rendez-vous au 03 86 72 20 60.

En dehors des permanences du commissaire enquêteur, le public peut adresser ses remarques et questions sur le dossier d'enquête publique à l'adresse suivante: urbanisme@agglom-auxerrois.fr.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra présenter ses observations:

• Sur le registre ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture du siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois;

• Sur le registre ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture à la mairie de Champs-sur-Yonne ;

• Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Champs-sur-Yonne, lors des permanences du commissaire enquêteur ;

• Par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois: 6 bis, place du Maréchal Leclerc - BP 68 - 89100 Auxerre Cedex ;

• Par courriel à l'adresse e-mail suivante: urbanisme@agglom-auxerrois.fr

Au terme de cette enquête publique, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois approuvera les nouvelles dispositions du PLU de Champs-sur-Yonne ou bien les rejettera.

M, le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, est la personne responsable du projet. Des informations peuvent lui être demandées.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et seront mis en ligne sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération: http://www.communaute-agglomeration-auxerrois.com/, pendant un an à compter de la décision finale.

2<sup>ème</sup> avis

Suivant acte reçu par Maître Léone DUPANT, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle - Patrick LANCELIN, Léone DUPANT et Guénolé CHALUT-NATAL, notaires associés - Titulaire d'un Office Notarial à MORET-LOING-ET-ORVANNE, 1 Chemin des Impressionnistes-Route de Saint-Mammés, le 11 septembre 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE par:

Monsieur Albert François Armand MULLER, célibataire, et Madame Françoise Marie Louise MEHLER, célibataire, son épouse, demeurant ensemble à VILLENUEVE-LA-DONNODRE (89150) 10 rue Saint Marc.

Monsieur est né à HAGONDANGE (57300) le 17 juin 1943. Madame est née à LIVERDUN (54460) le 10 février 1944.

Mises à la mairie de LIVERDUN (54460) le 29 mai 1965 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquis à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Française Madame est de nationalité Française Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Au terme d'une décision en date du 14/06/2018, les actionnaires statuant en application de l'article L.225-24 du Code de Commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.





# Avis d'obsèques / Annonces classées

89

## Carnet services obsèques

### AVIS D'OBSÈQUES

Pour transmettre vos avis d'obsèques et de remerciements Du lundi au vendredi de 9 à 20 heures Le week-end et les jours fériés de 18 à 20 heures

0 825 31 10 10

Fax 04 73 17 31 19

E-mail : [obsèques@centrefrance.com](mailto:obsèques@centrefrance.com) avec vos coordonnées complètes (adresse + téléphone)

## POMPES FUNÈRES

### ROC ECLERC JOIGNY

Obsèques - Contrats obsèques Monuments - Articles funéraires **03 86 918 918** N° habilitation 15.89.141

### ROC ECLERC SENS

s funèbres - Marbrerie - Contrat Obsèques - Ornementation 24h/24 - 7j/7 - Devis gratuit **09 81 43 00 43** N° habilitation 16.89.142

### Ets Prats, le choix funéraire Pompes Funèbres - Marbrerie

Obsèques - Prévoyance Fleurs et ornements A votre service 7 jours/7, 24 heures/24 89300 Joigny **03 86 43 40 18** N° habilitation 13.89.138 89110 Aillant-sur-Tholon **03 86 91 51 07** N° habilitation 08.89.059

### Pompes Funèbres Hautcœur

Saint-Georges-sur-Baulche Organisation d'obsèques et de crémation Caveaux - Monuments - Contrats obsèques **03 86 48 23 23** N° Oris 07025 876 - N° habilitation 14.89.044

### Pompes Funèbres Daudet Gérard

Organisation d'obsèques et de crémation 7j/7 Charny - **03 86 63 60 06** N° habilitation 08.89.057 Bléneau - **03 86 74 80 93** N° habilitation 08.89.117

### ROC ECLERC AUXERRE

Organisation d'obsèques et de crémation Caveaux - Monuments - Contrat d'obsèques **03 86 94 00 95** N° habilitation 05.89.039

## POUR PARAÎTRE DANS CETTE RUBRIQUE APPELEZ LE

0 825 31 10 10

## Avis d'obsèques

Pour transmettre vos avis d'obsèques et de remerciements du lundi au vendredi de 9 h à 20 h week-end et jours fériés de 18 h à 20 h

[obsèques@centrefrance.com](mailto:obsèques@centrefrance.com)

0 825 31 10 10

## AVIS D'OBSÈQUES

Consultation des avis Dépôt gratuit de condoléances Témoignages de sympathie sur **lyonne.fr** rubrique annonces et sur le site de notre partenaire **dansnoscoeurs.fr**

Les obsèques célébrées ce jour - Yonne - Condoléances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

**Auxerre** 10 h 00 : Nicole FOURNIER, au crématorium. 11 h 00 : Didier AGUT, au crématorium des Conches. 15 h 00 : Jean-Paul TARDY, en la salle de cérémonie du crématorium.

**Boërs-en-Othe** 10 h 30 : Jean-Michel NORMAND, en l'église.

**Charny** 11 h 00 : Roland FOURNIER, en l'église de Charny-Orée-de-Puisaye.

**Chichée** 15 h 00 : Jean-Louis SUBTIL, au cimetière.

**Fleury-la-Vallée** 9 h 45 : Daniel ROSALIE, en l'église.

**Joigny** 15 h 30 : Patricia TURBAN, au crématorium.

**Lézignes** 15 h 00 : Marcel CHARPENTIER, en l'église.

**Parly** 15 h 00 : Gilberte DEBROS, en l'église.

**Pont-sur-Yonne** 10 h 40 : Paulette LUCIEN, en l'église.

**Saint-Clément** 15 h 00 : Roger RENARD, au cimetière.

**Villon** 10 h 00 : Joël OUDIN, en l'église.

(\*) Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

### BESSY-SUR-CURE

Martine et Jean-Pierre, ses enfants ; Xavier et Sandrine, Amaud et Carole, Guillaume et Rébecca, ses petits-enfants ; Flavie et Timothy, ses arrière-petits-enfants, Ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Monsieur Robert CHEDOZ**

La cérémonie religieuse aura lieu le **lundi 27 août 2018, à 14 h 30**, en l'église de Bessy-sur-Cure.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. PF Hugot Jean, Vermenton.

656084

### AUXERRE

Ses frères, sœurs et belles-sœurs ; Ses neveux ; Ses petits-neveux et petites-nièces ; Ses oncles et tantes ont la douleur de vous faire part du décès de

**Monsieur Éric LUU** dit « Rico »

Les obsèques religieuses auront lieu le **lundi 27 août 2018, à 10 h 30**, en l'église de Monéteau, suivies de l'inhumation au cimetière des Conches, à Auxerre. Condoléances sur registre.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine. PF Duverne Funéraire, Auxerre-Escolives.

656095

## ANNONCES OFFICIELLES

0 826 09 01 02

Par arrêté de Prefet, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur le territoire de département de l'Yonne et par arrêté ministériel du 21 décembre 2017 au tarif de 4,46 € hors taxes la ligne.

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

PRÉFET DE L'YONNE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE CONCERNANT L'INSTALLATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU FORAGE F2 SITUÉ SUR LA COMMUNE DE LEUGNY À L'AUTORISATION DE DISTRIBUER DE L'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE ET À L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-8E-2018-0352 du 30 juillet 2018, une enquête sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 17 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018, à 17 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 17 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018, à 17 h 30, un dossier comprenant des informations environnementales et relatif à cette enquête sera déposé auprès de la mairie de Leugny, d'où chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement des observations sur l'utilité publique du projet sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Leugny (siège de l'enquête), ou être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-dofarofage2@yonne.gouv.fr](mailto:pref-dofarofage2@yonne.gouv.fr)

M<sup>me</sup> Catherine BARON, secrétaire de mairie en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Dijon.

M<sup>me</sup> Catherine BARON se tiendra à la disposition du public en mairie de Leugny :

- le lundi 17 septembre 2018, de 9 à 12 heures ;
- le vendredi 28 septembre 2018, de 14 h 30 à 17 h 30 ;
- le lundi 8 octobre 2018, de 9 à 12 heures ;
- le vendredi 19 octobre 2018, de 14 h 30 à 17 h 30.

Est désigné en qualité de responsable du projet le président de la Fédération eaux Pursey-Fortette, 115, avenue du Général-de-Gaulle, 89130 Touay, tél. 03.86.44.49.44 ; e-mail : [riveres@repl.fr](mailto:riveres@repl.fr)

L'avis d'ouverture d'enquête et le dossier d'enquête sont consultables sur le site Web de la préfecture de l'Yonne ([www.yonne-pou.fr](http://www.yonne-pou.fr)) - rubrique politiques publiques - environnement - déclaration d'utilité publique, enquêtes - publiques.

Dans un délai de trente jours, le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne, service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement, bureau de l'environnement, place de la Préfecture, 89016 Auxerre cedex, son rapport, ses conclusions motivées, le dossier d'enquête et le registre d'enquête préalable à la

déclaration d'utilité publique. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Dijon.

Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public pendant le délai d'un an, dans la mairie de Leugny, à la préfecture de l'Yonne, service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement, bureau de l'environnement, ainsi que sur le site Web de la préfecture de l'Yonne.

49470

## PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone au

0 825 818 818

Service 0,18 €/min + prix appel

### VÉHICULES

#### VENTE BERLINES

#### DACIA

#### SANDERO



DACIA SANDERO, Blackline, 1.2, 16 v, 75 ch, 2011, 5 cv, essence, gris anthracite, 45.000 km, 6.500 €. Tél. 06.30.84.49.15 - 496978

#### VENTE VÉHICULES SANS PERMIS

LUGIER, modèle X100, année 2006, 4.200 €. Tél. 06.30.84.49.15 - 496995



AUXAM CITY, 2016, état neuf, diesel, 32.000 km, 7.900 €. LAURENT. - Tél. 07.87.32.86.01 - 496058

JDM, ve, année 2008, 17.000 km, peu servi cause permis, 7.200 € à déb. - Tél. 06.84.20.31.11 - 497554

VEND MICROCAR, Dynamic G, 2016, rouge, 17.400 km, avec options, 8.500 €, paiement chèque certifié. - Tél. 09.67.82.10.46 répondeur. 494221

#### ACHATS 2 ROUES

RECHERCHE SCOOTER, d'occasion, B.E., en 350 € et 400 € à débattre. - Tél. 07.84.46.12.09 - 497687

#### IMMOBILIER

#### IMMOBILIER VENTES

#### APPARTEMENTS

#### F2

JOIGNY, F2, 40 m<sup>2</sup>, rénové, proche gare et centre ville, cour fermée avec parking, garage 2 voitures, DPE en cours, 55.000 €. - Tél. 06.47.58.62.28 - 493817

#### DIVULGATION

#### APPARTEMENTS

#### F1

AUXERRE, F1, état neuf, 39 m<sup>2</sup>, quart. résidentiel, bois, belle vue, cuisine, porc., entrée sécur., 347 € + 67 € charges, DPE C. - Tél. 06.63.03.57.18 - 496424

### BONNES AFFAIRES

#### ANTIQUITES BROCANTES

WEEK END DU 1 ET 2 SEPTEMBRE, portes ouvertes brocante, bric à brac, face à l'église, 78 grande rue, 89400 Bessou. - Tél. 03.86.73.20.65 - 489689



ANTIQUITE HEITZMANN THOMAS achète en permanence tout ce qui meuble un château ou maison bourgeoise, commode, buffet, armoire, salle à manger, salon guéridon, lustre, miroir, console, 3 jours par semaine sur le secteur, professionnel depuis 1999, paiement immédiat, déplacement rapide. M. HEITZMANN, RCS 432839395, tél. 06.07.23.50.17 ou 09.81.76.29.01 ou 03.80.22.80.14, [thommas@icloud.com](mailto:thommas@icloud.com) 498880



ACHÈTE marteaux de fourrure, briquets Dupont, montres bracelet et gousset, accessoires Hermès, Cartier, Rolex, Omega, Vuitton, Baccarat, Christoffe, objets art, siren 439475526 - ANTIQUITE BARDOTTI, tél. 06.09.90.51.34, [antiquitebardotti@free.fr](mailto:antiquitebardotti@free.fr) 488770



ACHÈTE TOUT CE QUI MEUBLE ou décore une maison, un appartement, un château, tableaux, statues, miroirs, pendules, tapis, lustres, cheminées, boiserie, trophées de chasse, pianos, meubles anciens, objets de vitrine, violoncelles, vases Gallé, vieux papiers, montres, bagagerie de luxe, siren 439475526 - ANTIQUITE BARDOTTI, tél. 06.09.90.51.34, [antiquitebardotti@free.fr](mailto:antiquitebardotti@free.fr) 488757





Préfet de Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE concernant l'installation de périmètres de protection du forage F2...

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE - BE - 2018 - 0352 du 30 juillet 2018, une enquête sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours...

Pendant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 17 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018 à 17 h 30 inclus...

Mme Catherine BARON, secrétaire de mairie en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Dijon.

Mme Catherine BARON se tiendra à la disposition du public à la préfecture de Yonne. Le lundi 17 septembre 2018 de 9 h à 12 h...

Est désigné en qualité de responsable du projet : Le président de la fédération Eaux Puyssay-Forêt...

L'avis d'ouverture d'enquête et le dossier d'enquête sont consultables sur le site web de la préfecture de Yonne...

Dans un délai de trente jours, le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de Yonne - service de l'animation des politiques publiques...

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public pendant le délai d'un an...

Annunces officielles pages 10, 11 et 12



TKM Société civile immobilière au capital de 1 500 euros. Siège social : 8 Le Foie du Corps, 89330 ST-LOUP-D'ORDON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-LOUP-D'ORDON du 10 août 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : TKM. Siège social : 8 Le Foie du Corps, 89330 ST-LOUP-D'ORDON. Objet social : l'acquisition de tous immeubles...

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 500 euros...

Maître Sébastien FOSSEYEUX Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne) 17, rue Saint Claude

Location - Gérance

Suivant acte reçu par Maître Sébastien FOSSEYEUX, Notaire à SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 17 juillet 2018...

À CONFIRÉ, à titre de location-gérance, à : Madame Muellelle René CARTON, aide soignante, épouse de Monsieur Johann Daniel Patrick GUILBERT, demeurant à COURS (58200) 23 route du Carré Charbonnier, Villoger. Née à ROMORANTIN-LANTHENAY (41200), le 18 Août 1973

Un fonds de commerce de débit de boissons, restaurant, tabac, sis à TREIGNY (89520) sous l'enseigne "CAFÉ, RESTAURANT, TABAC DU BAL" pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2018.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation seront acquises par le gérant et tous les engagements les charges dus à raison de l'exploitation du fonds seront supportés par le gérant...

Pour unique insertion Le notaire

BRASS BACCHUS

SARL au capital de 1 000 € Place de l'Eglise 89130 MEZILLES RCS AUXERRE 811 869 971

Par AGE du 18/07/18 il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

Liquidateur : M. Filipe DAS NEVES GOMES, 20 rue du Grand Clos 45200 MONTARGIS. Le siège de liquidation et la correspondance sont fixés au siège social.

Dépôt légal au GTC d'AUXERRE

BRASS BACCHUS

SARL au capital de 1 000 € Place de l'Eglise 89130 MEZILLES RCS AUXERRE 811 869 971

Par AG du 18/07/18, il a été prononcé la clôture de liquidation à compter de ce jour, arrêtés les comptes définitifs et déchargé le liquidateur M. Filipe DAS NEVES GOMES de son mandat.

Dépôt légal au G.T.C. de SENS.

LE CANOTIER

SARL au capital de 5 000 € 1 Promenade du Chapeau 89300 JOIGNY RCS SENS 533 948 493

Par décision de l'associée unique du 19/06/2018, il a été prononcé la clôture de liquidation à compter du même jour, arrêtés les comptes définitifs et déchargé le liquidateur Mme Catherine LOUVEL de son mandat par sa gestion.

Dépôt légal au G.T.C. de SENS.

Office Notarial Lucie Boursier

17 avenue Président Bidault de Lisle 89440 - L'ISLE-SUR-SERAIN

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2017, les associés de la Société TRANSPORT ODELOT FRANCK société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 338 018 047 ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 9 octobre 2017 et sa mise en liquidation.

L'Assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Maître Rémy Bourtaurol 12 boulevard Thiers 21000 DIJON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 12 boulevard Thiers 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectuée au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE

Étude de Maître Olivier XIBERRAS

Notaire 7 rue Philippe Verger 89130 TOUCY

Suivant acte reçu par Maître Olivier XIBERRAS, le 17 août 2018, enregistré au SPE AUXERRE n° 1708/2018 dossier 2018 24205 référence 2018090952 enregistrement 270 € a été cédé par :

Madame Carole WIDHEN, Commerçante, demeurant à TOUCY (89130) 13, Rue Arrault Née à LIEVIN (62800), le 15 août 1967. Divorcée de Monsieur Stéphane Jean Yves PINCON, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance d'AUXERRE (89000), le 28 avril 2017, et non remarquée.

La Société dénommée PÂTISSERIE CHOCOLATERIE L'EXCELLENCE, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000,00 €, dont le siège est à TOUCY (89130), 18 rue Philippe Verger, identifiée au SIREN sous le numéro 841 702 285 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Un fonds de commerce de Pâtisserie, Chocolaterie, Plats cuisinés à emporter, dépôt de pain, vente de thés, et de bières sis à TOUCY (89130) 18, Rue Philippe Verger, lui appartenant, connus sous le nom commercial Chocolaterie PINCON et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 537 838 344.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000,00 EUR), s'appliquant : - AUX ÉLÉMENTS INCORPORÉS POUR TRENTA-CINQ MILLE EUROS (35 000,00 EUR) ; - AU MATÉRIEL POUR QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière date des mentions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu et cet effet.

Pour avis Le notaire

Étude de Maître Olivier XIBERRAS

Notaire 7 rue Philippe Verger 89130 TOUCY

Suivant acte reçu par Maître Olivier XIBERRAS, le 22 août 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le dénominateur social est : SCI LES MESSANTS. Le siège social est fixé à : BLENEAU (89220), Les Messants. La société est constituée pour une durée de quatre vingt dix neuf (99) années.

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR) Les apports sont en numéraire. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Jérôme BLOIS, demeurant à THIMORY (45260) 42 La Cour des Pressoirs

Étude de Maître Olivier XIBERRAS

Notaire 7 rue Philippe Verger 89130 TOUCY

Suivant acte reçu par Maître Olivier XIBERRAS, le 17 août 2018, enregistré au SPE AUXERRE n° 1708/2018 dossier 2018 24205 référence 2018090952 enregistrement 270 € a été cédé par :

Madame Carole WIDHEN, Commerçante, demeurant à TOUCY (89130) 13, Rue Arrault Née à LIEVIN (62800), le 15 août 1967. Divorcée de Monsieur Stéphane Jean Yves PINCON, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance d'AUXERRE (89000), le 28 avril 2017, et non remarquée.

La Société dénommée PÂTISSERIE CHOCOLATERIE L'EXCELLENCE, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000,00 €, dont le siège est à TOUCY (89130), 18 rue Philippe Verger, identifiée au SIREN sous le numéro 841 702 285 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Un fonds de commerce de Pâtisserie, Chocolaterie, Plats cuisinés à emporter, dépôt de pain, vente de thés, et de bières sis à TOUCY (89130) 18, Rue Philippe Verger, lui appartenant, connus sous le nom commercial Chocolaterie PINCON et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 537 838 344.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000,00 EUR), s'appliquant : - AUX ÉLÉMENTS INCORPORÉS POUR TRENTA-CINQ MILLE EUROS (35 000,00 EUR) ; - AU MATÉRIEL POUR QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière date des mentions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu et cet effet.

Pour avis Le notaire

Étude de Maître Olivier XIBERRAS

Notaire 7 rue Philippe Verger 89130 TOUCY

Suivant acte reçu par Maître Olivier XIBERRAS, le 22 août 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le dénominateur social est : SCI LES MESSANTS. Le siège social est fixé à : BLENEAU (89220), Les Messants. La société est constituée pour une durée de quatre vingt dix neuf (99) années.

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR) Les apports sont en numéraire. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Jérôme BLOIS, demeurant à THIMORY (45260) 42 La Cour des Pressoirs

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

Pour avis Le notaire

Étude de Maître Olivier XIBERRAS

Notaire 7 rue Philippe Verger 89130 TOUCY

LE TRANSVAAL

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros. Siège social : 7 Avenue du Général Leclerc 89170 SAINT-FARGEAU RCS AUXERRE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT-FARGEAU du 27 juillet 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LE TRANSVAAL. Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Siège social : 7 Avenue du Général Leclerc 89170 SAINT-FARGEAU. Objet social : Café, bar, restaurant, snack, brasserie, restauration traditionnelle, jeux de grilles instantanés de la française des jeux, lots et cigarettes électroniques.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 5 000 euros. Gérance : Monsieur HODNIK DRAV, demeurant 31 rue Colin Muset 45140 ORMES

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 août 2018 à CHARENTENAY, il a été constituée une société en non collectif

Dénomination sociale : SNC PAYS BOIS TP. Forme : Société en non collectif. Objet : Achat et vente de bois de chauffage, entretien d'espaces verts pour les professionnels, réalisation de travaux paysagers pour les professionnels, travaux publics

Capital social : 11 000 euros. Siège social : 7 Petite rue - 89580 CHARENTENAY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Gérants associés tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales : M. Pascal LAURENT demeurant 7 Petite rue - 89580 CHARENTENAY et M. José VICENTE demeurant 37 rue de Recheivre - 89580 GY-LEVEQUE

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne)

Pour avis et mention, la gérance

EARL DES SERVANTIERES

EARL en liquidation au capital de 173 791,88 euros. Siège social : Les Servantieres 89150 DOLLOT 325 114 148 RCS SENS Liquidateur : M. Claude FROBINOT Les Servantieres - 89150 DOLLOT

Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2018, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et lui a déchargé de son mandat.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne)

Pour avis, un liquidateur

SARL FANOU

Société Anonyme à Responsabilité Limitée au Capital de 10 000,00 € Siège social : 03, Allée de la Lutèce 94260 FRESNES RCS 498 481 019 CRETEIL

Par décision de l'Assemblée générale Extraordinaire du 12/08/2018, il a été décidé : - de transférer le siège social de la société au 8, rue Blanche 89140 PAILLY à compter du 12/08/2018 ; - de modifier l'objet social : Transports publics routiers de marchandises, location de véhicules pour le transport routier de marchandises avec conducteurs à l'aide d'un véhicule motorisé par 3,5 tonnes de poids maximum autorisée, Import-Export, Multi Services et braderie de tous produits non prohibés ; - d'accepter la démission de Monsieur FANOU, Cosme, Fructueux de ses fonctions de Président à compter du 12/08/2018. Par ailleurs, l'Assemblée nomme en qualité de nouveau Gérant pour une durée indéterminée Monsieur FANOU, Nestor, Fructueux, né le 23/11/1981 à Cotonou (Béni) et demeurant au 8, rue Blanche 89140 PAILLY à compter du

ASSIT CONSULTING

SASU au capital de 1 000 € Siège social : 41 Route De Genève 89100 MALAYLE-PETIT 840 503 619 RCS DE SENS

En date du 25/08/2018, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. JEZEQUEL Yvan 41 Route De Genève 89100 MALAYLE-PETIT pour sa gestion, la décharge de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 25/08/2018.

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par décision du 1<sup>er</sup> août 2018, l'associé unique de la société MSRT, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, ayant son siège social Luegât Les Petits Jumeaux à 89700 TONNERRE, immatriculée au RCS AUXERRE sous le numéro 800 415 796, a décidé à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 : - de nommer en tant que nouveau gérant Monsieur Jean-Jacques BECKER domicilié au 5 rue de Picardie à 89000 ST-GEORGES-SUR-BAULCHE en remplacement de Monsieur

ASSIT CONSULTING

SASU au capital de 1 000 € Siège social : 41 Route De Genève 89100 MALAYLE-PETIT 840 503 619 RCS DE SENS

En date du 25/08/2018, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. JEZEQUEL Yvan 41 Route De Genève 89100 MALAYLE-PETIT pour sa gestion, la décharge de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 25/08/2018.

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par décision du 1<sup>er</sup> août 2018, l'associé unique de la société MSRT, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, ayant son siège social Luegât Les Petits Jumeaux à 89700 TONNERRE, immatriculée au RCS AUXERRE sous le numéro 800 415 796, a décidé à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 : - de nommer en tant que nouveau gérant Monsieur Jean-Jacques BECKER domicilié au 5 rue de Picardie à 89000 ST-GEORGES-SUR-BAULCHE en remplacement de Monsieur

